

RÉPONSE DE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO (GAZ MÉTRO) À LA
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO. 3 DU ROÉÉ

QUESTION À L'ATTENTION DE BLACK & VEATCH

1. **Référence :** (i) R-3867-2013, Phase 3, B-0277 (« Nouvelle méthodologie »), p. 5 et 6, tableau 1.

Préambule :

Tableau 1 – Intrants utilisés selon les méthodes d'évaluation de la rentabilité

Intrants	Méthode actuelle	Méthode SMA	Nouvelle méthode
Période d'évaluation	40 ans		
Revenus	Les revenus des clients prêts à signer un contrat et les clients potentiels sont considérés pour le calcul de la rentabilité.	Seulement les revenus engagés contractuellement sont considérés pour le calcul de la rentabilité.	
Coûts des conduites, branchements et compteurs	Les coûts directs de la conduite, du branchement et du compteur sont inclus et amortis selon l'amortissement comptable approprié. Le rendement financier sur le solde non amorti des actifs ainsi que l'impôt sont également considérés.		

(i)

**Demande portant sur les coûts marginaux de prestation de services de long terme appliqués à
l'analyse de rentabilité, R-3867-2013**

Intrants	Méthode actuelle	Méthode SMA	Nouvelle méthode
Aides financières	Les aides financières PRC et CASEP sont incluses dans l'analyse de rentabilité.		
Frais UMQ	Un montant de 2 % des coûts directs de la conduite et du branchement est inclus dans le calcul de la rentabilité.		
Coûts marginaux de prestation de service de long terme	Ces coûts d'opération sont considérés dans l'évaluation de la rentabilité projet par projet. Les coûts marginaux de prestation de service de long terme appliqués à l'analyse de rentabilité ont été traités dans la phase 3A du présent dossier.		
Taxe provinciale sur les services publics	Ces coûts sont considérés dans l'évaluation de la rentabilité projet par projet.		
Redevances annuelles payables à la Régie	Ces coûts sont considérés dans l'évaluation de la rentabilité projet par projet.		
Redevances annuelles payables à la Régie du bâtiment	Ces coûts sont considérés dans l'évaluation de la rentabilité projet par projet.		
Frais généraux corporatifs	Ces coûts sont considérés dans l'évaluation de la rentabilité projet par projet.		Ces coûts sont considérés dans la rentabilité globale du plan de développement.
Frais généraux entrepreneur	Ces coûts sont considérés dans l'évaluation de la rentabilité projet par projet.		Ces coûts sont considérés dans la rentabilité globale du plan de développement.
Contribution	Une contribution peut être demandée si le TRI < CCP.	<p>Pour les projets sans expectativa de rentabilité à terme, une contribution peut être demandée si le TRI < CCP.</p> <p>Pour les projets avec expectativa de rentabilité à terme, une contribution peut être demandée si le TRI < SMA.</p>	<p>Pour les projets sans expectativa de rentabilité à terme, une contribution peut être demandée si l'IP < 1.</p> <p>Pour les projets avec expectativa de rentabilité à terme, une contribution peut être demandée si l'IP < 0,8.</p>
Renforcement de réseau de distribution	Ces coûts sont considérés dans la rentabilité globale du plan de développement.		

Pour les intrants « Frais généraux corporatifs », « Frais généraux d'entrepreneur » et « Contribution », la proposition de méthode « SMA » proposée par Gaz Métro en janvier 2017 diffère de la « nouvelle méthode », proposée par Black & Veatch et endossée par Gaz Métro en juin 2017.

Demandes :

1.1. Veuillez indiquer sur quelle(s) base(s) vous avez considéré que la proposition SMA nécessitait d'être modifiée, alors que la proposition SMA était plutôt récente.

Réponse :

C'est sur la base des principales conclusions en regard des concepts économiques pertinents, du balisage des utilités gazières comparables, ainsi que des recommandations de Black & Veatch que Gaz Métro a conclu que la Méthode SMA devrait être remplacée par la Nouvelle méthode.

- 1.2. Veuillez indiquer si cette modification avait été demandée à Black & Veatch par Gaz Métro.

Réponse :

Non, veuillez vous référer à la réponse à la question 1.1.

- 1.3. En termes concrets, quelles sont la nature et l'entendue de l'effet de cette modification au chapitre de l'évaluation de la rentabilité des projets de développement et sur les extensions du réseau et du service de Gaz Metro?

Réponse :

Gaz Métro pense en tout respect avoir été claire et limpide dans sa preuve sur la nature des modifications apportées. À ce propos, le tableau 1.1 en référence au préambule de la présente question résume clairement les différences méthodologiques de la Nouvelle méthode par rapport à la méthode SMA. Pour ce qui est de l'effet de ces modifications, veuillez vous référer à la réponse à la question 12.1 de la demande de renseignements n° 11 de la Régie (Gaz Métro-9, Document 9).

2. **Références :**
- (i) R-3867-2013, Phase 3, B-0278, Black & Veatch, Review and Evaluation of Gaz Métro's Current Methodology for System Extension Projects, p. 18-19, tableau 3
 - (ii) R-3867-2013, Phase 3, B-0278, Black & Veatch, Review and Evaluation of Gaz Métro's Current Methodology for System Extension Projects, p. 4.

Société en commandite Gaz Métro

Demande portant sur les coûts marginaux de prestation de services de long terme appliqués à l'analyse de rentabilité, R-3867-2013

Préambule :

Utility Name	Analysis Method	Valuation Period (years)
<u>Canadian Utilities</u>		
ATCO Gas	If the extension is greater than 50 meters, customer must pay ATCO the difference between the cost of construction and the estimated revenue to be generated by the customer in the first 3 years of service (i.e., the contribution is set to recover any shortfall from the equation: (capital cost) - (revenue *3).	N.A.
Enbridge Gas Distribution and Union Gas Limited	The Ontario Energy Board's 188 Decision requires a standardized discounted cash flow (DCF) analysis to be performed using the prospective average cost of capital. The OEB set the minimum threshold for the Rolling Project Portfolio at 1.0 P.I. and the minimum for an individual project to 0.8. The OEB also set the minimum threshold for the Investment Portfolio to 1.1 which included all distribution business projects necessary to attach customers of all rate classes in a given test year. Enbridge and Union utilize a DCF model using their prospective average cost of capital.	40 ^(a)
Enbridge Gas New Brunswick	In order for the utility's capital expenditures to be considered prudent, the System Expansion Portfolio test requires that revenues exceed incremental costs by at least 4% (using a revenue-to-cost ratio as the measure).	N.A.
FortisBC	All applications to extend the distribution system to new customers are subject to an economic test. Test is a DCF analysis of projected revenue and costs associated with the extension. If economic test results in P.I. < 0.8, customer can make up the shortfall with CIAC. FortisBC may finance CIAC amounts, and also waive amounts less than \$100. There is a P.I. target of 0.8 for individual projects and a P.I. target of 1.1 for the portfolio of projects.	40

(i)

Utility Name	Analysis Method	Valuation Period (years)
<u>U.S. Utilities</u>		
Cascade Natural Gas	Cascade offers a generous allowance based on the Perpetual Net Present Value (PNPV) of adding the customer, which is the customer's expected annual net revenue divided by its WACC. Customer pays for construction costs above the allowance.	N.A.
Chesapeake Utilities	For residential, an Internal Rate of Return (IRR) Model is used; for commercial & industrial, a 6 times net revenue test is used. If the IRR of the revenue test is less than the WACC then they require a contribution from the customer.	40
Columbia Gas (NiSource)	Residential: Customer entitled to a set footage allowance for main and or service line extensions. For projects larger than the allowance, customer must pay a contribution equal to the difference between the amount of capital that can be justified on a project (measured by expected revenues) and the minimum capital investment required to serve the customer. Commercial & Industrial: Same as residential but usually with no footage allowance (depending on the state).	40
Interstate Power & Light	If the first 3 years of revenues is greater than or equal to the capital investment than no CIAC is needed. They can extend the 3 years to 5 in certain circumstances. The gas utilities in Iowa are currently in a rulemaking process whereby they are proposing an economic test with 20 years of forecasted revenue in rural areas.	N.A.
Unitil Corporation	In cases where the proposed project does not meet the criteria for a standard allowance, a DCF analysis is run using the WACC, requiring Unitil to show the project can recover its costs or require a customer to make up the shortfall with a CIAC.	20 ^(b)
^(a) 20 years for large volume customers ^(b) 10 years for residential and commercial customers		

En étudiant le tableau ci-haut, on remarque que pour les distributeurs Enbridge Gas Distribution et Union Gas, la période d'évaluation est de 40 ans pour la clientèle moyenne

et de 20 ans pour les grands consommateurs. On remarque aussi que le distributeur Unitil Corporation a une période d'évaluation de 20 ans en moyenne et de 10 ans pour les clientèles résidentielle et commerciale.

(ii) « *Black & Veatch recommends that Gaz Métro continue using its current valuation period of forty (40) years, which is the most common valuation period utilized by the Peer Group utilities and reflects the average life of the capital placed into service during a system extension project.* »

Demandes :

2.1. Veuillez indiquer ce qui justifie que la période d'évaluation chez Enbridge et Union Gas soit de 20 ans pour les grands consommateurs.

Réponse :

Black & Veatch

The justification for the valuation period was not researched by Black & Veatch. For each of the gas utilities in the Peer Group, Black & Veatch has assumed that the utility's particular valuation period was established based on either a regulatory order, rate case settlement or was left to the discretion of the utility.

2.2. Veuillez indiquer quelle période d'évaluation utilise Enbridge et Union Gas si un projet est constitué de petits et gros clients.

Réponse :

Black & Veatch

Black & Veatch did not research this consideration as part of its mandate from Gaz Métro.

2.3. Veuillez indiquer ce qui justifie que la période d'évaluation chez Unitil Corporation soit de 20 ans.

Réponse :

Black & Veatch

Please see the response to Question 2.1 above.

- 2.4. Veuillez indiquer ce qui justifie que la période d'évaluation chez Unitil Corporation soit de 10 ans chez les clientèles résidentielles et commerciales.

Réponse :

Black & Veatch

Please see the response to Question 2.1 above.

- 2.5. Veuillez confirmer ou infirmer la compréhension du ROEE : la recommandation de Black & Veatch d'utiliser une période de 40 ans est basée uniquement sur le fait que 4 des 9 juridictions étudiées utilisaient une période de 40 ans.

Réponse :

Black & Veatch

Please see the response to question 10 from ROEE Expert (Gaz Métro-9, Document 14).

2.5.1 Sinon, veuillez expliquer.

Réponse :

Black & Veatch

Not applicable.

- 2.6. À votre connaissance, veuillez indiquer si les distributeurs de gaz des juridictions américaines ont des normes environnementales similaires à celles du Québec.

Réponse :

Black & Veatch

This question is overly broad in nature as there is a wide range of environmental standards in the American jurisdictions. Environmental standards can include company policies, state mandates, state law, federal mandates, federal law, and regulatory decisions and orders for those entities responsible for enforcing state and federal laws. There are also some environmental standards set by local cities and municipalities. Some standards are voluntary in nature and others are mandatory. They are applicable to a wide range of gas utilities' activities (e.g., responsibility for past manufactured gas facility cleanup activities, method of construction near bodies of water or wetlands, storage of environmentally hazardous materials, etc.). As a

result, Black & Veatch did not focus on the differences or similarities between the vast number of environmental standards that are in place across the U.S. and those environmental standards in Quebec.

- 2.7** Selon votre expertise, veuillez indiquer quel serait l'effet sur la rentabilité d'un projet d'utiliser une période d'évaluation de 35 ans, de 30 ans ou de 45 ans.

Réponse :

La rentabilité varie notamment en fonction de la période d'évaluation; par rapport à une période de 40 ans, la rentabilité diminuerait si la période était de 30 ou 35 ans et augmenterait si la période était de 45 ans.

- 2.8** En prenant en considération la situation unique du Québec en termes de chauffage des espaces et de l'eau chaude avec de l'électricité qui est relativement abondante et bon marché, veuillez indiquer ce qui justifie que Gaz Métro utilise une période de 40 ans pour évaluer ses projets.

Réponse :

Veuillez vous référer à la réponse à la question 7.1 de la demande de renseignements n° 2 de la FCEI (Gaz Métro-9, Document 3).

QUESTION À L'ATTENTION DE GAZ MÉTRO

- 3. Références :** (i) R-3867-2013, Phase 3, B-0277 (« Nouvelle méthodologie »), p. 13.

Préambule :

(i) « Gaz Métro prévoit un budget en renforcement dans son plan de développement afin de couvrir des frais liés au renforcement de la capacité du réseau de distribution et permettre de relier des clients au réseau actuel. Les investissements en renforcement du réseau de distribution visent ainsi à accroître la capacité et la flexibilité opérationnelles du réseau de distribution. Un renforcement du réseau de distribution peut être requis pour desservir de nouveaux clients, de futurs clients potentiels ou des clients actuels désirant ajouter du volume à leur consommation existante. Les coûts de renforcement sont ainsi considérés globalement dans la rentabilité du plan de développement et non projet par projet. »

Demandes :

- 3.1** Veuillez indiquer si, dans la proposition de Gaz Métro, les frais de réparation ou d'entretien d'une conduite peuvent être considérés comme faisant partie d'un budget de renforcement.

Réponse :

Non.

- 3.2** Veuillez indiquer si, dans la proposition de Gaz Métro, des frais de réparation liée à la prévention pourraient faire partie du budget de renforcement.

Réponse :

Non.

4. **Références :**
- (i) R-3867-2013, Phase 3, B-0277 (« Nouvelle méthodologie »), p. 5 et 6, tableau 1;
 - (ii) Plan d'action de la Politique énergétique 2030 : http://politiqueenergetique.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Tableau-PA-PE2030_170703.pdf, p. 3 (Action 39).
 - (iii) Alexandre Shields, « Gaz Métro financé par le Fonds vert : Une aide de 20 millions octroyée par Québec lui permettra d'étendre son réseau de distribution », *Le Devoir*, 19 juillet 2017, en ligne : <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/503718/quebec-finance-des-projets-de-gaz-metro-avec-le-fonds-vert>

Préambule : (i)

Tableau 1 – Intrants utilisés selon les méthodes d'évaluation de la rentabilité

Intrants	Méthode actuelle	Méthode SMA	Nouvelle méthode
Période d'évaluation	40 ans		
Revenus	Les revenus des clients prêts à signer un contrat et les clients potentiels sont considérés pour le calcul de la rentabilité.	Seulement les revenus engagés contractuellement sont considérés pour le calcul de la rentabilité.	
Coûts des conduites, branchements et compteurs	Les coûts directs de la conduite, du branchement et du compteur sont inclus et amortis selon l'amortissement comptable approprié. Le rendement financier sur le solde non amorti des actifs ainsi que l'impôt sont également considérés.		

Demande portant sur les coûts marginaux de prestation de services de long terme appliqués à l'analyse de rentabilité, R-3867-2013

Intrants	Méthode actuelle	Méthode SMA	Nouvelle méthode
Aides financières	Les aides financières PRC et CASEP sont incluses dans l'analyse de rentabilité.		
Frais UMQ	Un montant de 2 % des coûts directs de la conduite et du branchement est inclus dans le calcul de la rentabilité.		
Coûts marginaux de prestation de service de long terme	Ces coûts d'opération sont considérés dans l'évaluation de la rentabilité projet par projet. Les coûts marginaux de prestation de service de long terme appliqués à l'analyse de rentabilité ont été traités dans la phase 3A du présent dossier.		
Taxe provinciale sur les services publics	Ces coûts sont considérés dans l'évaluation de la rentabilité projet par projet.		
Redevances annuelles payables à la Régie	Ces coûts sont considérés dans l'évaluation de la rentabilité projet par projet.		
Redevances annuelles payables à la Régie du bâtiment	Ces coûts sont considérés dans l'évaluation de la rentabilité projet par projet.		
Frais généraux corporatifs	Ces coûts sont considérés dans l'évaluation de la rentabilité projet par projet.		Ces coûts sont considérés dans la rentabilité globale du plan de développement.
Frais généraux entrepreneur	Ces coûts sont considérés dans l'évaluation de la rentabilité projet par projet.		Ces coûts sont considérés dans la rentabilité globale du plan de développement.
Contribution	Une contribution peut être demandée si le $TRI < CCP$.	<p>Pour les projets sans expectative de rentabilité à terme, une contribution peut être demandée si le $TRI < CCP$.</p> <p>Pour les projets avec expectative de rentabilité à terme, une contribution peut être demandée si le $TRI < SMA$.</p>	<p>Pour les projets sans expectative de rentabilité à terme, une contribution peut être demandée si l'IP < 1.</p> <p>Pour les projets avec expectative de rentabilité à terme, une contribution peut être demandée si l'IP < 0,8.</p>
Renforcement de réseau de distribution	Ces coûts sont considérés dans la rentabilité globale du plan de développement.		

(ii) « **Action 39** : Contribuer au financement des projets d'extension du réseau de distribution de gaz naturel dans les régions non desservies par le réseau actuel, notamment à Thetford Mines, Saint-Marc-des-Carières et Saint-Éphrem-de-Beauce

Indicateur : Longueur ajoutée au réseau de transport de gaz naturel depuis le 1er avril 2017

Cible (échéance) : 65 km au 31 mars 2020

Porteur (collaborateur) : MERN (Gaz Métro, MERN, MESI, RNCAN) »

(iii) « Le gouvernement Couillard vient d'accorder 20 millions de dollars provenant du Fonds vert à Gaz Métro, pour lui permettre d'étendre son réseau de distribution. [...] Coup sur coup, le gouvernement a annoncé l'octroi d'une « aide financière maximale » de

6,7 millions, puis une autre de 13,2 millions à Gaz Métro. Ces fonds doivent servir à deux projets d'extension du réseau de distribution de gaz naturel, l'un dans la région de Thetford Mines et l'autre en Beauce. En moyenne, Québec paie 75 % de la facture des projets. »

Demandes :

- 4.1** Selon le plan d'action de la Politique énergétique 2030, le gouvernement financera certaines des extensions de réseau dans les régions non desservies par le réseau actuel. Veuillez indiquer si ce financement devrait faire partie de la section « Revenus » ou « Aides financières » du tableau en référence (i).

Réponse :

La section « Revenus » représente les revenus qui sont générés par les clients. La section « Aides financières » représente les montants d'aide financière que Gaz Métro prévoit remettre aux clients. Le montant que le gouvernement souhaite financer représente une contribution qui vient diminuer le montant total d'investissement. De cette façon, le financement gouvernemental devrait faire partie de la section « Contribution ».

4.1.1. Sinon, pourquoi?

Réponse :

Veuillez vous référer à la réponse à la question 4.1.

- 4.2** Veuillez indiquer si le financement provenant du Fonds vert devrait faire partie de la section « Revenus » ou « Aides financières » du tableau en référence (i).

Réponse :

Le financement provenant du Fonds vert suit la même logique que ce qui est expliqué à la réponse à la question 4.1, soit qu'il s'agit d'une contribution.

4.2.1 Sinon, pourquoi ?

Réponse :

Veillez vous référer à la réponse à la question 4.1.